

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 61 (1973)

Heft: 4

Artikel: Neuchâtel

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-273347>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



GENÈVE

La Commission des droits de l'homme

Nous y sommes aussi

La Commission des droits de l'homme, qui dépend du Conseil économique et social des Nations Unies, est bien connue. Nombre de ses résolutions, de ses condamnations et de ses messages ont fait date dans l'histoire politique de ces dernières années. C'est à Genève qu'elle s'est réunie, du 26 février au 6 avril, pour sa 29e session.

En quel cela nous regarde-t-il ? Eh bien, parce qu'on y parle souvent des femmes. L'an passé, par exemple, la session fut consacrée au statut de la femme. Mais aussi, cela nous regarde car l'Alliance internationale des femmes est associée aux travaux de cette commission, en tant qu'organisation non gouvernementale (ONG). La représentante de l'Alliance internationale est Mme Irmgard Rimondini, de Bâle, également membre du comité de cette association, et représentante de l'Association des femmes de carrière libérale et commerciale. Nous l'avons rencontrée.

Juge à la Cour pénale de Bâle, mariée, mère de deux fils architectes, Mme Rimondini n'est pas ce que l'on appelle une personne désœuvrée ! A côté de sa vie professionnelle et familiale, elle consacre environ un mois par an à la Commission des droits de l'homme. De plus, elle représente l'Alliance internationale auprès d'autres organisations internationales, comme le BIT, le Conseil économique et social, etc...

— Comment faites-vous pour concilier toutes ces activités ?

— Ce n'est pas trop difficile. Mes enfants sont grands. L'un d'eux fait la cuisine, le soir, pour mon mari et lui. Et puis, je suis à quelques heures de voiture. S'il le faut, je rentre immédiatement.

Le monde me passionne. Je trouve que l'on ne peut pas parler des problèmes de la société, des autres pays, sans les connaître. Je voyage donc aussi énormément.

— Pour votre plaisir ?

— Aussi, oui, mais c'est en fait du travail. Je participe à de nombreux séminaires dans des pays en voie de développement. Là, sur le terrain, nous travaillons avec les femmes et les gouvernements. Nous essayons notamment d'introduire le planning familial. Sans l'appeler ainsi parce que les gens auraient l'impression que nous nous immisons dans leur sphère de vie privée. Or, nous voulons juste leur donner une information. L'Alliance a un rôle très important à jouer dans les pays en voie de développement. Comme beaucoup d'organisations non gouvernementales, d'ailleurs. Les Nations-Unies comptent beaucoup sur ces dernières.

— Qu'est-ce que cela représente, d'être ONG ?

LA VOIX DU PEUPLE

— Le droit de participer aux sessions des commissions de l'ONU, avec voix consultative. C'est très important, vous savez, parce que le concert des nations doit entendre la voix du peuple. Les gouvernements ne sont pas toujours la voix du peuple ! Surtout, ils doivent toujours garder la face. Et puis, nous représentons un aspect que les gouvernements ne réalisent pas. Ou ne veulent pas réaliser. J'ai notamment entendu dire par le délégué d'un pays que, chez lui, le problème des enfants illégitimes n'existait pas puisqu'il n'y en avait pas...

Assemblée générale du Centre de liaison

Mme Renée Chambord-Junod, secondée par un comité dévoué, brosse un tableau de l'année 1972. Ce Centre groupe 34 sociétés et 35 membres individuels. Il s'intéresse au futur congrès des femmes suisses, prévu pour janvier 1975. Il va s'attaquer à la révision de ses statuts quelque peu désuets. Diverses commissions émanent du Centre et déploient des activités utiles.

Mme Barbara Vischer exposa l'activité de la commission juridique, consultée actuellement sur la nouvelle loi à l'étude concernant la femme mariée à un étranger.

Mme Annette Gardiol parla de la nouvelle commission des affaires publiques, créée à la demande de Mmes Badel et Bauer, membres individuelles du Centre. Cette commission groupe des représentantes des partis politiques, elle étudie diverses questions d'ordre civique et politique, mais d'intérêt général.

Mlle Valentine Weibel, présidente de l'association des Vernet d'Arve, put donner quelques précisions un peu plus rassurantes à propos du futur immeuble HLM de l'avenue de Chamonix. Un dernier recours est près d'être ju-

— Et alors, vous prenez souvent la parole ?

— Moi, je parle environ une fois par session. Mais je le fais chaque fois que je l'estime nécessaire. Il y a des points sur lesquels j'ai le mandat de parler, de la part de l'Alliance ; je dois alors m'exprimer, présenter des rapports. D'autres qu'interviens, presque à l'improviste. Mon but est toujours le même : hausser le statut de la femme.

Et Mme Rimondini m'entraîne le long des longs couloirs de l'ONU jusqu'au bureau de presse, pour que je lise le communiqué 170 où est mentionnée son intervention. Rapide, alerte, constamment aux aguets, elle me désigne à tout moment les délégués intéressants qui participent à la session.

— Il y a douze ans que j'assiste à ces conférences. J'aime la vie internationale. J'en parle souvent à la radio suisse-allemande. Mais à « l'heure des femmes »... C'est pourtant une question d'actualité...

— Comment vit une déléguée ?

— Au rythme des débats : de 10 heures à 18 heures. Le reste du temps, nous ne savons pas très bien où aller. Je ne connais pas Genève. J'ai fixé une fois un rendez-vous, un dimanche. Mais où ? A l'ONU ; c'est le seul endroit que je connaisse...

De quoi avez-vous parlé, cette session ?

— Nous avons établi un programme pour une Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale, qui débutera le 10 décembre de cette année. La Commission a envoyé un télégramme au Gouvernement d'Israël dans lequel elle a condamné la destruction, le 21 février, d'un avion civil libyen entraînant la mort de plus de 100 personnes ; elle déplore les graves atteintes à la Quatrième Convention de Genève auxquelles se livre cet Etat dans les territoires arabes occupés ; elle a invité instamment les Etats à accorder la plus grande protection possible à toutes les personnes qui ne sont pas leurs ressortissants mais qui relèvent néanmoins de leur juridiction. Ce ne sont que des exemples de notre travail, les uns pris dans l'actualité, les autres dans notre ordre du jour.

— En conclusion ?

— La Suisse doit faire partie des Nations Unies. Elle ne peut plus rester à l'écart, vivre en marge du monde.

M. C.

JURA

Ecole de formation générale à Moutier

Pour répondre à un besoin qui se fait sentir depuis de nombreuses années, une section préparatoire aux écoles de formation paramédicale et sociale sera ouverte ce printemps à Moutier, dans le cadre de l'Ecole professionnelle commerciale.

Cette section, désignée sous le nom d'Ecole de culture générale, doit procurer à la jeunesse, plus particulièrement aux jeunes filles, une formation qui les prépare à leur future profession, et vise à remédier à l'inquiétante pénurie de personnel paramédical dont souffre notre région, vu le manque d'établissements scolaires adéquats.

L'Ecole de culture générale est destinée aux jeunes filles et aux jeunes gens qui ont accompli leur scolarité obligatoire. Elle permet le raccourci à diverses écoles, notamment paramédicales et sociales, imposant certaines conditions d'admission : niveau scolaire supérieur, âge minimum. (Ecoles d'infirmières : 18 ans ; Ecoles d'études sociales et pédagogiques, Lausanne : 18, 19, 20 ans, selon l'option.)

L'Ecole de culture générale est une école régionale (et pas uniquement réservée aux jeunes gens de Moutier) dans la ligne des écoles semblables existant dans la plupart de nos villes romandes. Elle astreint ses élèves à une ou deux années d'études.

Première année : Le programme de la première année comprend un enseignement de culture générale de base. Il facilite l'entrée aux diverses écoles et aux apprentissages cités plus loin. Il peut constituer une fin en soi et le fait de le suivre complètement donne droit à un certificat.

Selon les exigences de la profession envisagée, on peut rester là ou continuer en seconde année.

Deuxième année : Durant la deuxième année, la formation s'oriente dans le même sens avec l'apport des notions préliminaires spécifiques aux professions paramédicales et sociales.

C'est une école d'un type nouveau dont l'enseignement, attrayant et moderne, est dispensé de façon à former le caractère de l'élève et à lui donner le sens des responsabilités. Elle sort de la voie traditionnelle des écoles moyennes supérieures ou de l'appren-

tissage. Elle prépare efficacement aux écoles du personnel paramédical et social de divers degrés et rend plus aisée une formation professionnelle ultérieure.

Elle offre un bagage culturel tel qu'on puisse envisager, par delà le métier choisi, une promotion professionnelle et sociale ultérieure.

Etudes et formation professionnelles possibles

— Après la première année : Ecole normale : section jardinière d'enfants, section instituteur, institutrice. Divers apprentissages nécessitant une bonne scolarisation préalable. Professions des PTT (fonctionnaire postal). Ecole d'administration de Bienne, Aide familiale, aide en pharmacie, aide médicale, aide hospitalière, aide en médecine dentaire, technicien(ne) dentiste, infirmière assistante, laboriste, opticien(ne), secrétaire de médecin, droguiste, école supérieure de commerce.

— Après la deuxième année : Employé(e) de laboratoire, nurse, Maîtresse de rythmique, architecte d'intérieur, assistant technique, assistant(e) en radiologie, assistant(e) sociale(e), cuisinier(ère), diététicien(ne), ergothérapeute, hygiène dentaire, infirmier(re) en soins généraux, infirmière en hygiène maternelle et pédiatrie, infirmier en psychiatrie, laborantine médicale, orthopédiste, pédicure, physiothérapeute.

Ecologie et bourses : Les élèves paient un écolage dont le montant est fixé par la commission d'école. Pour l'année 1973/74, il est fixé à Fr. 500.—

Conditions d'admission : Les élèves âgés de 15 ans au minimum et ayant terminé leur scolarité obligatoire peuvent s'inscrire à l'Ecole de culture générale. Ils y seront admis s'ils possèdent des connaissances moyennes, selon le rapport de l'instituteur ou du directeur de l'école fréquentée auparavant. La Commission se réserve le droit de faire passer un examen aux élèves qui n'obtiennent pas les moyennes scolaires suffisantes.

Les candidats obtiennent renseignements et formules d'inscription à l'adresse suivante :

Direction de l'Ecole professionnelle commerciale
Section de culture générale
1, rue du Collège
2740 Moutier

A.-M. S.

NEUCHÂTEL

Un exemple à suivre ?

Initiative intéressante — et exemplaire — de la section des Montagnes neuchâteloises pour les droits de la femme. Avant les élections neuchâteloises au Grand-Conseil — dont nous donnerons les résultats dans le prochain numéro — elle a organisé une table ronde et invité toutes les candidates du district du Locle et de La Chaux-de-Fonds.

Pourquoi une table ronde uniquement féminine ? Parce que si les candidates hommes ont toujours soutenu par un groupement, une société, un club de sport, les femmes vivantes en général beaucoup plus en vase clos. On les connaît moins. Il faut donc les aider à être connues et les soutenir.

Sous la présidence de Mme Girard-Montel, les treize candidates durent répondre spontanément à la question : « Pourquoi faites-vous de la politique ? Si les réponses divergent, bien sûr, selon les aspirations et l'ap-

partenance politique des candidates, on releva pourtant le haut niveau du débat, loin des promesses électorales habituelles.

Un autre fait à signaler : les débats étaient placés sous le slogan « les femmes au service des femmes ». Or, la discussion montra que les candidates étaient désireuses de servir la société dans son ensemble.

Espérons qu'en retour, la société ne les désignera pas et qu'elles seront élues selon leurs mérites...

AMIES DE LA JEUNE FILLE

Réunies en comité cantonal, les Amies de la jeune fille neuchâteloises discutent récemment de leurs activités : Bureau de renseignements à La Chaux-de-Fonds et, à Neuchâtel, Home offrant chambre et pension aux étudiantes, et à toutes les jeunes filles hors de leur foyer.

Une vente de chocolat permet aux huit sections du canton d'aider financièrement jeunes et moins jeunes, et de soutenir les œuvres AJF en général, soit : Homes, Bureaux de placement pour l'étranger, Œuvre des garçons, dont les services bénévoles sont très appréciés.

Les AJF sont prêtes à répondre à tout appel. S'adresser à la présidente cantonale Mme André Steiner, chemin des Joyeuses, 2022 Bevaix, tél. (038) 46 12 20, ou au Bureau de renseignements de La Chaux-de-Fonds, tél. (039) 22 30 96.

S. S.

VAUD

CENTRE DE LIAISON

43e Journée des femmes vaudoises

Le 15 mars, des Vaudoises de toutes sortes d'associations féminines se retrouvèrent, sous la présidence de Madame Françoise Champoud, pour leur 43e « Journée ».

Le Conseiller d'Etat André Gavillet apporta le salut des autorités ; en quelques mots, il décrit les soucis actuels du gouvernement : l'accroissement de la population du canton, ces vingt dernières années, a été tel, qu'il a fallu prévoir la mise en place d'équipements collectifs nouveaux (écoles, université, hôpitaux, établissements pénitenciers...) ; dans tous ces domaines, la femme est appelée à jouer un rôle important.

Monsieur Jean-René Bory, hospitalisé d'urgence, fut remplacé au dernier moment par Madame Madeline CHEVALLAZ. Idée excellente d'avoir changé totalement de sujet : M. Bory, historien, conservateur du Musée de Coppet, qui devait parler de « la Suisse face à l'Europe », est unique en son genre et irremplaçable ; Mme Chevallaz, dont on connaît les reportages vivants et pleins d'intérêt, a son propre style également et suit passionnément son auditoire. « Le Chinois de la naissance à la mort », tel était le titre de sa conférence, le thème de ses clichés. Mme Chevallaz a cherché, dans un récent voyage en Chine, à suivre le Chinois dès sa naissance, assistant à un accouchement... sans douleur, grâce à l'acupuncture, visitant des crèches, des écoles, observant le Chinois dans son travail ; Madeline Chevallaz nous raconte ce qu'elle a vu et vérifié, mais consciente de l'immensité de la Chine, des changements fréquents, de la variété infinie qui caractérisent ce pays, elle souligne que le portrait qu'elle brosse de la Chine est peut-être déjà dépassé.

L'après-midi commença par le message de l'Alliance, transmis par Mme Rolande Gaillard, ancienne présidente de l'Alliance, qui fit allusion à sa prochaine démission du comité (après 12 ans d'activité) et présenta la candidate vaudoise destinée à la remplacer : Mme Mireille Wahlen-Jaton, présidente du groupe de Nyon des femmes payannes ; les problèmes à résoudre sont encore très nombreux et il faut que des femmes, des Romandes acceptent de faire partie de commissions fédérales étudiant ces sujets.

Puis la « Journée » se termina par la projection de l'excellent film d'André PARATTE : « La grande forêt », véritable invitation à la promenade dans une nature qu'il faut apprendre à redécouvrir. Ce cinéaste loclois, ingénieur-technicien horloger de formation, se consacre depuis plusieurs années au cinéma ; certains de ses films réservés à l'usage du Musée de l'Horlogerie, ont été récompensés de différents prix et médailles aussi bien en Suisse que sur le plan international. Sa belle présentation de la forêt du Jura plut énormément.

S. C.

Unions chrétiennes féminines

Les Unions chrétiennes féminines vaudoises ont tenu leur assemblée générale le samedi 10 mars au Zazard, Pré-du-Marché, à Lausanne. Après une méditation de Mme Délessert, théologienne, Mme Marianne Keller, présidente, a présenté le rapport du comité cantonal qui, entre autre, posait à l'assemblée la question de principe de l'engagement politique des Unions chrétiennes féminines (UCF) vaudoises et, dans l'affirmative, demandait si le comité était habilité à agir au nom du mouvement. Devant la complexité du problème et la divergence des opinions, l'assemblée après un débat animé a décidé, à une forte majorité, de se donner une année de réflexion et de renvoyer la décision à l'année prochaine.

Elle a décidé, en outre, de charger la commission civique élargie de 2 membres de choisir en cours d'année un problème-test et de demander à tous les membres UCF leur avis, après les avoir informés aussi objectivement que possible. En un mot de tenter une sorte d'essai. Les quelque 80 déléguées ont ensuite adopté le budget 1973 qui porte sur environ 50 000 fr., et entendu les rapports des branches aînées et jeunes filles.